



Le Règlement du temps périscolaire

2011-2012

Afin de préserver un cadre sécurisant pour les enfants, un système à points a été mis en place pour les enfants afin de sanctionner tout comportement irrespectueux. Il est important de signaler à l'adulte qu'il ya un problème.

Quel fonctionnement ?

Pour Qui ?

Pour tous les enfants scolarisés primaires et maternelles

Quand ?

Ce système fonctionne sur :

Le matin et soir : la garderie, l'étude, les trajets matin et soir

Le temps du midi :

pendant les trajets à la cantine, la cour, la cantine, les ateliers

Un permis de conduite est attribué à chaque élève avec 6 points qui seront enlevés au fur et à mesure des incidents suivant :

- Insulte à un enfant, à un adulte
- Comportement incorrect pendant le repas
- Comportement incorrect sur la cour et jeux dangereux
- Comportement incorrect sur le trajet
- Contestation injustifiée
- Lancement de projectile au restaurant ou sur le trajet

Ton permis de bonne conduite

1 POINT :



un avertissement dans le cahier

2 POINTS :



un avertissement dans le cahier

3 POINTS :



un avertissement à l'élève + une punition d'intérêt collectif d'une durée de trois jours

4 POINTS :



un courrier envoyé aux parents+ 1 punition d'intérêt collectif de 4 jours

5 POINTS :



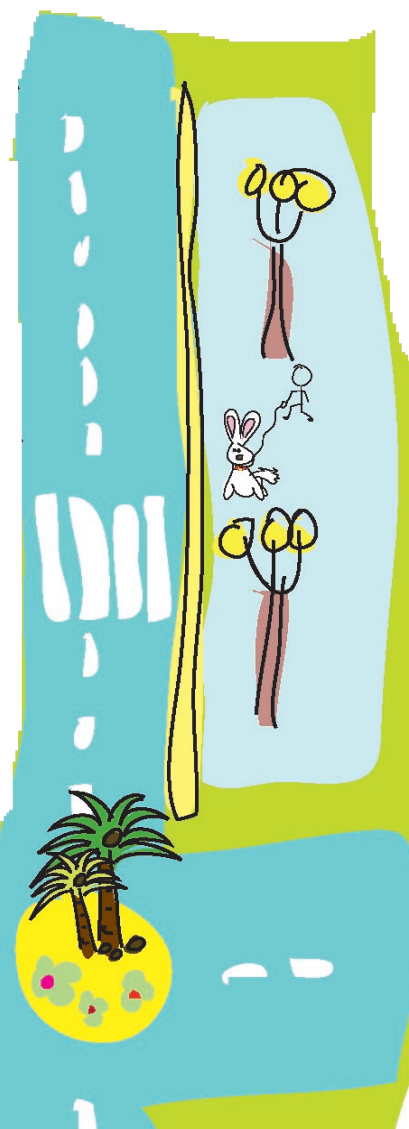
convocation de l'enfant et des parents avec l'adjoint chargé des affaires scolaires + une punition de 5 jours

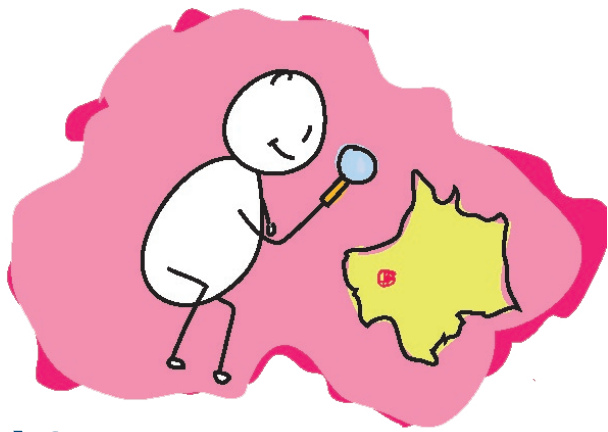
6 POINTS :



renvoi de la cantine ou de la garderie municipale pour deux jours

Après un premier renvoi, deux nouveaux avertissements conduiront à 1 exclusion de 3 semaines, après concertation avec les parents.





Où?

La garderie

est un lieu d'accueil où petits et grands doivent cohabiter. Il est donc demandé aux plus grands un peu de tolérance afin que ce temps de fin de journée parfois difficile se passe dans la bonne humeur et autour de jeux où l'âge ne compte pas mais seule la détente est prise en compte.

L'étude surveillée

est un lieu où le calme et la concentration sont nécessaires pour un travail efficace. Chaque enfant doit rejoindre rapidement sa place et commencer son travail personnel dans le silence.

Le temps du midi :

Les ateliers sont des lieux où les enfants choisissent de s'inscrire. Ce sont des activités manuelles, sportives, libres. Elles sont facultatives et donc demandent de la part de l'enfant un certain intérêt.

Les trajets doivent se passer dans le calme et sont sous la responsabilité du personnel communal. Au départ, les enfants doivent se ranger par deux, sans se soucier d'être avec le copain ou la copine.

Le trajet n'est pas un lieu pour jouer. Les enfants doivent respecter la réglementation routière et se déplacer en groupe serré. Ils doivent donc rester ranger. La cour est un lieu de détente pour tous. Il est donc important d'apprendre à partager l'espace et les moments de jeux. Ce sont les personnes responsables des cours qui prendront les mesures nécessaires afin que ce temps se passe dans les meilleures conditions.

Les enfants ne déjeunant pas à la cantine ne peuvent pénétrer sur la cour avant 13h30.

A la cantine

Les élèves sont responsables collectivement de leur table pour laquelle ils devront veiller à la bonne tenue. A partir du troisième point de sanction, elle sera encadrée par la responsable des services périscolaires.

Tout enfant perturbateur sera isolé pendant le temps du repas et recevra une punition d'intérêt collectif à partir du 3ème point. La punition sera encadrée par la responsable des services périscolaires.

Tous les jeux et jouets sont interdits au restaurant municipal: ils seront confisqués jusqu'à la fin de l'année scolaire

Un classeur de liaison est mis en place pour assurer le suivi entre les différentes personnes responsables des services.

Chaque enfant est averti du retrait de point sur son permis. Il reçoit un mot signé par la personne responsable des services.

Ce mot est remis aux parents par l'intermédiaire du cahier de liaison de l'école et les parents doivent le signer et le retourner à l'école, le lendemain.

La démarche se veut progressive mais dissuasive.



Respecte les consignes

- Maintenir le calme
- Garder la table propre
- Surveiller mon langage
- Goûter aux différents plats

Comment récupérer mes points ?

Avant chaque période de vacances, le personnel des différents services concernés se réunit pour faire un bilan. Le cas des enfants ayant eu des avertissements y sera étudié. Si l'équipe estime que l'enfant n'a pas eu de remarques particulières lors de cette période, il pourra récupérer un point.



mairie

place de l'église - 35750 IFFENDIC
T. 02 99 09 70 16 - Fax 02 99 09 77 09
Courriel : mairie@iffendic.com